

Toulouse, le 30 mars 2026

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### ***Plan littoral 21 : Lancement de l'appel à projets « Ports propres en Occitanie »***

***Dans le cadre du Plan littoral 21, l'État et la Région Occitanie lancent un appel à projet « Ports Propres en Occitanie ». L'objectif est d'accélérer l'engagement des ports de plaisance maritimes et lagunaires d'Occitanie dans une gestion plus durable et écologique. Cet AAP s'inscrit dans la dynamique de transition écologique engagée depuis 2017 dans les ports de plaisance d'Occitanie, sous l'impulsion du Plan littoral 21 et de l'Union des villes portuaires d'Occitanie (UVPO), afin de devenir la 1<sup>ère</sup> région française 100% certifiée « ports propres » d'ici fin 2027.***

#### **[La certification « ports propres », inscrite dans le cadre du plan Littoral 21](#)**

La certification « ports propres » atteste de la conformité d'un port à la norme internationale et valorise les démarches et l'engagement d'un port en faveur de la préservation de l'environnement.

Les principaux éléments pris en compte pour l'attribution de cette certification concernent :

- la gestion des déchets et des effluents liés à l'activité du port (gestion des pollutions et déchets, économies d'eau et d'énergie) ;
- l'engagement technique et administratif en faveur de la préservation de l'environnement ;
- l'implication des agents portuaires, notamment par leur formation ;
- la sensibilisation des usagers du port : actions de communication, sensibilisation orale, signalétique spécifique, etc.

Parmi les 34 ports de plaisance maritimes et lagunaires d'Occitanie, **12\* ont aujourd'hui obtenu la certification AFNOR « ports propres », attestant de leurs engagements pour une gestion environnementale exemplaire, et 12 autres ports sont en cours de certification.** L'AAP « ports propres en Occitanie » vise à accompagner ces ports à finaliser les démarches et à inciter les 10 autres ports à s'engager dans cette initiative, afin qu'ils obtiennent tous cette certification d'ici la fin de l'année 2027.

L'enjeu est triple : renforcer l'image et l'attractivité des ports et du littoral d'Occitanie, rassurer la nouvelle clientèle sur l'exemplarité des ports en matière environnementale, mais surtout préserver la qualité des eaux et des écosystèmes marins.

De façon plus large, **depuis 2017, près de 31 millions d'euros ont été investis par le Plan Littoral 21 (co-porté par l'État et la Région) en faveur des ports de plaisance d'Occitanie.** Cela a ainsi permis de contribuer à la modernisation des infrastructures portuaires mais aussi à leur transition numérique et énergétique et à leur verdissement.

*\* Port-Camargue / Mauguio-Carnon / Palavas les Flots / Sète Port Sud de France / Mèze / Bouzigues / Vendres Chichoulet / Port-la Nouvelle / Port Leucate / Ste Marie la Mer / Canet en Roussillon / Banyuls sur Mer*

### Modalités de l'appel à projet conjoint « ports propres »

L'État et la Région accordent, dans le cadre de cet appel à projet « Ports propres en Occitanie », **une enveloppe globale État-Région de 300 000 €** (parité entre les deux partenaires), destinée aux ports de plaisances littoraux et lagunaires.

Ces fonds visent à la fois à accompagner les études permettant de définir le programme de travaux à réaliser pour être certifié et les travaux en eux-mêmes, avec une aide pouvant aller jusqu'à 80%.

#### **Calendrier de l'appel à projets :**

Date limite de dépôt du dossier de candidature : **22 mai 2026 à 12h**

Annnonce des lauréats : **automne 2026**

Contact : [aap-port-propre-pl21@laregion.fr](mailto:aap-port-propre-pl21@laregion.fr)

Dépôt des candidatures sur la plateforme « démarches simplifiées » : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/aap-pl21-port-propre-2026>

#### **Pour en savoir plus :**

<https://certification.afnor.org/environnement/certification-ports-propres-ports-actifs-biodiversite>

<https://www.ports-propres.org/>

*« Cet appel à projets illustre l'engagement de l'État, dans le cadre du Plan littoral 21, pour soutenir les ports de plaisance d'Occitanie dans leurs efforts de transition et d'adaptation aux effets du changement climatique. Moteurs du développement économique, ils jouent un rôle pionnier, sous l'impulsion de l'Union des villes portuaires d'Occitanie (UVPO), pour faire de l'Occitanie une vitrine de la résilience écologique. Depuis 2017, la dynamique portée par le Plan littoral 21 a permis d'accompagner des projets de réaménagement structurants et d'expérimenter des solutions innovantes concrètes et vertueuses en matière de gestion de l'eau et de pratiques énergétiques. Avec cet appel à projets qui apporte les moyens nécessaires à la généralisation de la certification « ports propres » en Occitanie, nous comptons sur la mobilisation de tous les ports concernés pour consolider ou finaliser ces démarches exemplaires. » Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne.*

*« La Région Occitanie fait de son littoral une force et promeut un développement économique alliant écologie et innovation. Les ports de plaisance sont des lieux de vie et des poumons économiques pour les stations du littoral. Ils sont également les totems du Plan Littoral 21 car ils concentrent l'ensemble des enjeux du littoral : adaptation au changement climatique, transition numérique, écologique et énergétique, modernisation des infrastructures vieillissantes pour répondre aux attentes de la clientèle traditionnelle et nouvelles... Le Plan Littoral 21 a ainsi largement investi pour transformer ces ports et les rendre plus durables et attractifs. Être la 1ère région française 100% certifiée « Port propre » d'ici fin 2027 est une ambition à la hauteur du Plan Littoral 21 et de notre stratégie Occitanie Résiliente, pour un tourisme littoral durable et résilient ». Carole Delga, présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée*

**Contacts Presse :**

**Préfecture de la région Occitanie :** Delphine Amilhau : 06 70 85 30 75 - [service-presse@occitanie.gouv.fr](mailto:service-presse@occitanie.gouv.fr)

**Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée :** Mathilde Masson : 06 07 75 52 82 - [mathilde.masson@laregion.fr](mailto:mathilde.masson@laregion.fr)